



YOUR EXPERT FOR DEVELOPMENT !

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Adoptée en Janvier 2024

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
I. PRINCIPES GENERAUX	4
II. PRINCIPES ENVIRONNEMENTAUX.....	5

INTRODUCTION

En tant qu'entreprise citoyenne, responsable et respectueuse des règles, **FBC Office** reconnaît que l'environnement est intrinsèquement lié au développement durable et que le changement climatique menace l'accès des bénéficiaires et des communautés à la nourriture, à l'eau et aux moyens de subsistance.

FBC Office s'est engagée dans la promotion d'un monde 3Zero : **zéro** exclusion, **zéro** carbone, **zéro** pauvreté. Dans cette optique, elle s'engage à une bonne protection de l'environnement dans ses activités de prestation.

Cette politique vise à protéger l'environnement et à réduire le risque d'impacts négatifs dans le but d'atteindre la neutralité carbone à terme. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un engagement à long terme à mettre à jour continuellement nos pratiques à la lumière des progrès de la technologie et de la science de l'environnement.

La présente Politique s'applique à tous les Experts Associés et non Associés, Partenaires, Employés et Stagiaires de FBC Office.

I. PRINCIPES GENERAUX

Tous les Experts Associés et non Associés, Partenaires, Employés et Stagiaires de FBC Office doivent s'acquitter de leurs devoirs de manière neutre et apolitique, dans le respect de la loi, des instructions légitimes et des règles déontologiques relatives à leurs fonctions.

Dans le cadre de leurs fonctions professionnelles et/ou de leurs missions, ils doivent agir conformément à la loi et exercer un pouvoir d'appréciation de manière impartiale, en tenant compte uniquement des circonstances pertinentes.

Ils ont le devoir de se conduire toujours de manière à préserver et à renforcer les valeurs d'intégrité, d'impartialité et d'efficacité de FBC Office et contribuer à renforcer la confiance de toutes les parties prenantes quant à l'intégrité, l'impartialité et l'efficacité de l'entreprise.

En tenant dûment compte de l'éventuel droit d'accès aux informations des parties prenantes, ils doivent traiter de manière adéquate, avec toute la confidentialité nécessaire, toutes les informations et tous les documents acquis dans l'exercice, ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour s'assurer que la vie privée de l'ensemble des parties prenantes est respectée de manière appropriée.

L'administration de FBC Office doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher ses collaborateurs de se livrer à des actes susceptibles de caractériser une atteinte à l'environnement. Ces mesures peuvent être : d'attirer l'attention sur l'importance d'appliquer les lois et règlements, d'assurer une formation adéquate relative à la protection de l'environnement et de faire preuve d'exemplarité dans sa conduite personnelle.

II. PRINCIPES ENVIRONNEMENTAUX

FBC Office minimisera et, dans la mesure du possible, éliminera le rejet de tout polluant pouvant causer des dommages environnementaux à l'air, à l'eau, à la terre ou à ses habitants.

L'entreprise soutiendra l'utilisation des ressources naturelles renouvelables et conservera les ressources non renouvelables grâce à une utilisation efficace et à une planification minutieuse.

FBC Office minimisera la production de déchets. Dans la mesure du possible, elle utilisera des sources d'énergie respectueuses de l'environnement et durables. L'entreprise réduira la quantité d'énergie consommée en promouvant des pratiques éco énergétiques, en investissant dans des produits éco énergétiques et en utilisant ou en plaidant pour des sources d'énergie écologiquement durables quand cela est possible.

FBC Office veillera à ce que l'achat de produits et services respectueux de l'environnement soit pris en compte et à développer dans les activités en donnant la priorité aux fournisseurs qui ont des normes environnementales.

FBC Office encouragera autant que possible les déplacements et les transports responsables en encourageant dans la mesure du possible l'utilisation d'options de déplacement qui minimisent l'impact sur l'environnement. Elle s'assure du respect des lois, réglementations et codes de pratique internationaux et nationaux pertinents en matière d'environnement dans le cadre de ses activités.

FBC Office promouvra les bonnes pratiques environnementales et ses principes de politique environnementale auprès de tous ses collaborateurs. Elle sensibilisera et soutiendra le personnel et les volontaires sur les mesures qu'ils doivent prendre pour réduire leur empreinte personnelle et adhérer à la politique environnementale.

**Adoptée à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso par l'Assemblée Générale
Ordinaire des Associés en sa séance du 15 janvier 2024.**